CR du président :

- Merci aux personnes présentes d'être venues aujourd'hui à notre assemblée générale qui réunit tous ceux qui prennent à cœur le tir à l'arc dans la Loire. Je vous souhaite une bonne & heureuse année 2017.
- Il y a un an que vous m'avez renouvelé votre confiance à la présidence du CD42. Je vous en suis reconnaissant.
- Nous allons avoir quelques difficultés à honoré toutes les demandes de « subventions » émises par les clubs. Il va falloir faire des choix. Draconiens. Notre trésorier, Julien, nous en parlera tout-à-l'heure.
- L'organisation des Championnats Départementaux par équipe + final prend forme.
- La labellisation est en marche ! Avec Henry Chartoire, nous avons déjà audité quelques clubs. Il nous en reste quelques autres.
- Nous sommes un peu en retard sur détections des jeunes que nous devions faire. Tout n'est pas perdu, on va reprendre là où on s'est arrête.
- L'AG du nouveau comité Auvergne-Rhône-Alpes aura lieu à St Étienne ! J'espère pouvoir tirer un avantage de cette centralité.
- Une des lignes de conduite de la FFTA : 1 voir 2 arbitres par club & 1 entraîneur E1. Il faut que l'on commence à ce faire à cette idée & commencer à chercher dans ce sens. Elle veut aussi 1 arbitre-formateur par département.
- Mes souhaits pour 2017-18.
  - ✓ un peu plus de concours sur le département,
  - ✓ faire un tir au drapeau (165m),
  - ✓ des arbitres supplémentaires,
  - ✓ organiser un Run-Archery,
  - ✓ ré-organiser les championnats de Ligue.

- Je vous remercie.

CR du RAD :

- La relève des arbitres ? Je suis contacté, de temps en temps, par des archers voulant faire évoluer leur connaissance de l'archerie vers l'arbitrage. Je souhaite que cela ne reste pas que des vœux pieux.
- Pas plus de concours dans la Loire cette année, plutôt moins...
- L'année dernière, je vous rappelais que chaque arbitre devait faire une formation continue annuelle (dispensée généralement par le PCRA).

  Avec le nouveau comité d'Auvergne-Rhône-Alpes, il sera demandé à chaque arbitre de faire 2 arbitrages par an : un en extérieur & un en salle. Plus la formation continue.
- A propos de ce que je croyais une « légende » & qui voulait que l'arbitre résidant ne soit pas responsable chez lui, dans son club. Après plusieurs recherche & discutions avec des PCRA, il n'est seulement **pas souhaitable** que l'arbitre soit responsable chez lui. Afin d'éviter d'éventuels conflits entre l'arbitre & le président de son club, en cas de désaccord entre ceci ou cela.
- Rappel : pour toutes modifications, changement d'arbitre ; toutes demandes de championnat départemental cela doit passer par le CD & par le RAD.

- Je vous merci de m'avoir écouté.